

Fiche d'inscription USSE Athlétisme

Saison 2015 - 2016

Nouvelle adhésion
Renouvellement adhésion N° licence obligatoire.....

Mme, Mr NOM _____
(Entourer la civilité)
PRENOM _____

Date de naissance _____ Nationalité _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél portable (parents) _____ Tel fixe _____

Email (parents) _____
(L'inscrire très correctement afin de recevoir votre licence)

CATEGORIE : **Eveil Athlé Po* Be Mi Ca Ju Es Se Ve**
(entourer la catégorie correspondante)

(* **Entraînement Poussins: Mardi ou Mercredi au choix – le choix sera validé en fonction des inscriptions**)

LICENCE : **Compétition Loisir* Encadrement**
(*à partir de la catégorie « Sénior » uniquement – né(e)s en 1993 et avant)

Adhésion **	<input type="text"/>	€		
Location chaussures (15€)	<input type="text"/>	€	Caution chaussures (20€)	<input type="text"/>
Chèque jeune Isère/M'ra	<input type="text"/>	€	Caution carte m'Ra (30€)	<input type="text"/>
Chèques vacances	<input type="text"/>	€		

N° carte M'ra :

Total : _____ €

** Tarif licences

Eveil-Athlé et Poussin(e)s : 120€	Benjamin(e)s à Vétérans : 130€	Athlé-Loisir : 100€
-----------------------------------	--------------------------------	---------------------

Espèces non acceptées

Chèques jeunes (adhésion sportive), chèques vacances ANCV, cartes M'Ra (caution supplémentaire de 30€ à donner par chèque séparé, qui sera rendu après validation du solde de la carte)

Familles nombreuses : -10€ pour le second, -20€ pour le 3ème, -30€ pour le 4ème

Si vous souhaitez recevoir un justificatif pour votre comité d'entreprise, cochez la case

Règlement par chèques à l'ordre de l'**USSE Athlétisme**.

Si plusieurs cautions, faire 1 chèque par caution. Ne pas cumuler avec le chèque d'adhésion.

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.

Signature du titulaire :

Signature d'engagement des parents :
(Pour les enfants mineurs)

A retourner avant le 1^{er} Septembre:

J. Marc GIRARD-SOPPET, 15 rue du 8 mai 1945 38120 ST EGREVE
Ou à la journée des associations le 5 Septembre 2015

AUTORISATIONS

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de GENERALI, assureur : aux Licenciés : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,82 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

- J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée
- Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Droit à l'image

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr
Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

AUTORISATIONS PARENTALES ET ENGAGEMENTS POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) NOM, PRENOM : Autorise mon enfant

NOM PRENOM

A prendre part aux activités du club, entraînements et compétitions.

- Lors des compétitions, j'accepte de transporter d'autres enfants du club.
- En outre, j'autorise les dirigeants ou toute autre personne désignée par ceux-ci, à transporter mon enfant désigné ci-dessus en car, minibus ou voiture lors des déplacements (compétitions et stage de printemps) et de lui faire donner des soins dans un centre spécialisé en cas de nécessité.
- En cas d'évacuation locale, veuillez indiquer le nom de l'établissement dans lequel vous désirez que votre enfant soit transporté :
- En cas d'évacuation hors du département, indiquez votre choix : HOPITAL ou CLINIQUE (entourer choix)

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, nous vous demandons à chaque séance de bien vérifier, **en vous rendant sur le stade**, que l'entraînement du jour a bien lieu (qu'il n'est pas été annulé pour cause de météo ou indisponibilité de dernière minute de l'entraîneur) avant de déposer votre enfant.

COMPETITIONS : Je m'engage à ce que mon enfant désigné ci-dessus participe à au moins 1 cross et 3 compétitions en salle ou sur piste.

Droit à l'image

Le soussigné autorise le Club à utiliser l'image de son enfant sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre
L'absence de réponse vaut l'acceptation.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs : (Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport)

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Signature des parents

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-2-2 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

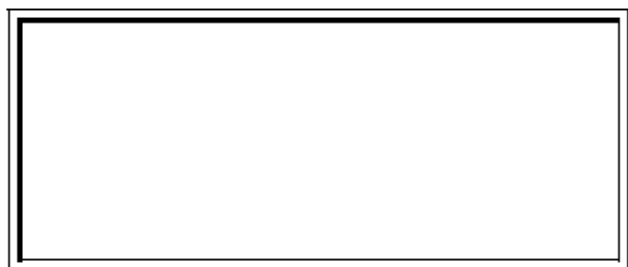
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet et Signature du Médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, à l'exclusion des Non-pratiquants (Licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte et Athlé Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme pour la Licence Athlé Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.